



DEMANDE D'OUVERTURE DE DOSSIER
(Étudiant ou Entente France/Québec)

1. INFORMATION PERSONNELLE			
<input type="checkbox"/> Monsieur		<input type="checkbox"/> Madame	
Nom : _____		Prénom : _____	
Adresse complète : _____ _____ (Code postal)			
Téléphone : () _____		Adresse courriel : _____	
2. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS			
Date de naissance : _____		Lieu de naissance : _____	
STATUT AU	<input type="checkbox"/> Résident(e) permanent(e)	<input type="checkbox"/> Détenteur(trice) d'un visa	
CANADA :	<input type="checkbox"/> Citoyen(ne) canadien(ne)	<input type="checkbox"/> Citoyenneté si autre que canadienne : _____	
3. ÉTUDES			
BACCALAURÉAT (en cours ou terminé) et autres diplômes universitaires			
Nom du programme	Université	Date d'inscription	Date d'obtention du diplôme
4. DÉCISION JUDICIAIRE OU DISCIPLINAIRE OU POURSUITE			
<i>*Si vous répondez OUI, veuillez transmettre au secrétaire de l'Ordre une copie dûment certifiée de la décision.</i>			
			Oui Non
Avez-vous fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien vous déclarant coupable d'une infraction criminelle et pour laquelle vous n'avez pas obtenu le pardon?			
Avez-vous fait l'objet d'une décision d'un tribunal étranger vous déclarant coupable d'une infraction qui, si elle avait été commise au Canada, aurait pu faire l'objet d'une poursuite criminelle et pour laquelle vous n'avez pas obtenu le pardon?			
Avez-vous fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue au Québec par le Conseil de discipline d'un autre ordre ou par le Tribunal des professions en appel d'une décision de ce conseil et vous imposant une révocation de permis, une radiation, une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles?			
Avez-vous fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue hors du Québec qui, si elle avait été rendue au Québec, aurait eu l'effet d'une révocation de permis, d'une radiation, d'une limitation ou d'une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles imposée par le conseil de discipline d'un ordre?			
Avez-vous fait l'objet d'une décision rendue au Québec vous déclarant coupable d'une infraction visée à l'article 188 du Code des professions?			
Avez-vous fait l'objet d'une décision rendue hors Québec vous déclarant coupable d'une infraction qui, si elle avait été commise au Québec, aurait pu faire l'objet d'une poursuite pénale en vertu d'une infraction visée à l'article 188 du Code des professions?			
Faites-vous l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus ?			

5. MODALITÉS DE PAIEMENT

Je joins mon paiement au montant de 90\$ plus taxes, soit un total de : **103,48\$**

Mode de paiement :

CHÈQUE



Numéro de carte : _____

Date d'expiration : _____ / 20 _____

DÉCLARATION

J'affirme qu'au meilleur de ma connaissance, les renseignements fournis ci-haut sont exacts.

Date : _____ Signature du candidat : _____

Aucune photo de documents ne sera acceptée

Veuillez nous transmettre ce document
par courriel ou par la poste à l'adresse suivante :

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
2750, rue Einstein, bureau 110
Québec (Québec) G1P 4R1

oifq@oifq.com